Commune de SAINT JEAN D'ANGLE – Charente-Maritime

Bulletin Municipal d'Informations

Numéro 24 – Janvier 2020

L'ANGLOIS

Le Mot du Maire

BONNE ANNÉE 2020,

En ce début d'année, je m'associe à toute l'équipe municipale pour former le vœu que se réalisent vos souhaits les plus chers et les plus désirés. Que cette nouvelle année 2020 soit agréable, belle et douce pour chacune et chacun d'entre vous pour vos familles ainsi que vos proches. Les fêtes de fin d'année marquent dans nos foyers une parenthèse heureuse qu'il faut savourer à sa juste valeur sans négliger la dure réalité.

Comme vous avez pu le constater ces derniers jours, le dérèglement climatique induit des intempéries fréquentes et dévastatrices faisant écho sur notre territoire.

A cet égard, la commune s'est dotée d'un système d'alerte et d'information adapté aux besoins des habitants.
Afin d'y être connecté, le citoyen n'a pas besoin de communiquer son numéro de téléphone ou son adresse-mail. Il suffit simplement de télécharger gratuitement l'application mobile « Panneaupocket » sur son téléphone portable pour être alerté en temps réel.

Complémentaire, ce nouveau service apporte une touche locale au village sur ses dangers imminents et ses indispensables festivités communales. Pour obtenir plus d'informations, je vous invite à consulter le flyer distribué conjointement avec ce bulletin municipal.

Cependant les personnes n'ayant pas forcément internet ont toujours le recours d'accéder aux couvertures médiatiques nationales qui existent et demeurent indispensables.

Nous vivons une période de dématérialisation forcenée dans les milieux périurbains et ruraux tout particulièrement. L'échelon communal offre une proximité rassurante puisqu'il y est encore possible de rencontrer des interlocuteurs et de résoudre au plus près certains de nos problèmes. La volonté de vos élus de terrain est de conserver, voire multiplier les services de proximité à la disposition des Anglois.

A ce titre, une autre solution se présente à vous c'est la Maison de service au public (Ms@p) mobile. Elle vous accueille sans rendez-vous sur la place de la mairie, les jeudis matins de 10h00 à 12h30. N'hésitez pas à vous déplacer !
La présence humaine, l'écoute, les conseils et la prise en charge nécessaire pour notre population non connectée s'avèrent précieux. Gardons-nous au nom, de l'infernale progression technologique de laisser aujourd'hui quelques 20% de la population sur le côté.

Quel sera le planning des travaux pour ce 1er trimestre 2020 ?

Conformément à cette fin de mandat, seuls les « restes à réaliser » prévus de longue date au budget s'achèveront durant cette période, à savoir :

La rénovation de la boulangerie, pour cela 9 lots sont nécessaires, un pour chaque corps de métier. Après les délais incompressibles et les lourdeurs administratives, la signature du marché avec les artisans retenus se fera le mardi 7 janvier. Les travaux devraient commencer dans la foulée.

Un autre chantier concernant l'aménagement du parking Grand' rue verra le jour en janvier. Cette aire de stationnement permettra d'optimiser le nombre de places afin d'apporter une meilleure servitude aux riverains.

Je tenais à saluer l'énergie déployée par les bénévoles qui sont une richesse indéniable pour notre commune. Permettez-moi de forcir le trait sur la dernière manifestation de l'année en remerciant le comité des fêtes pour sa belle organisation du Marché de Noël sans oublier le club d'attelage canin de l'A.C.C.N pour sa première participation. Cette atmosphère particulière et chaleureuse reste fortement attachée à nos traditions ainsi qu'à notre patrimoine culturel. Les administrés ne s'y trompent pas puisque cette année encore, ils étaient nombreux à déambuler sous les halles pour cette occasion.

Avant de vous souhaiter une bonne lecture de ce bulletin municipal, je vous renouvelle à tous, petits et grands, mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et d'engagement personnel pour cette année 2020

Bien à vous,

Michel Durieux

COMITE DE RÉDACTION

Emmanuelle GOEURY, Alain MARTIN, Félix PAPIN,

Yann LE LABOUSSE, Michel DURIEUX

Une idée d'article, une information à faire paraître, n'hésitez pas à nous contacter à la Mairie au 05 46 83 31 01

Au fil des Conseils Municipaux

SÉANCE DU 24 juillet 2019

PRESENTS : M.DURIEUX, MARTIN A, MEUNIER, SABOURET, PAPIN, DOIZY, LE LABOUSSE et Mmes DEMONSAIS, MARTIN N, GAZIN, GOEURY
ABSENTS EXCUSES : Mmes RAMOND, HERVÉ
SECRÉTAIRE DE SEANCE : Alain MARTIN

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 03 juin 2019 adopté à l'unanimité.

Objet : Approbation du rapport CLECT du 23 mai 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts (CGI) et notamment l'article 1609 nonies C,
Vu l'arrêté préfectoral n° 17-2018-DCC-BICLCB en date du 11 décembre 2018 relatif à l'adoption des statuts de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO),
Vu les délibérations n° 2014-133 du 3 juillet 2014, 2016-39 du 28 avril 2016 et 2017-146 du 21 décembre 2017 du Conseil communautaire de la CARO relatives à la création et à la composition de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT),
Vu les délibérations du Conseil communautaire de la CARO :
N°2017-159 du 21 décembre 2017 approuvant le transfert à la CARO de voiries cyclables communales se situant sur les itinéraires principaux européens et nationaux définis par le Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes,
N°2018-113 du 27 septembre 2018 par laquelle la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan a intégré dans ses compétences facultatives, le versement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),
N°2018-122 du 27 septembre 2018 approuvant la qualification du site de l'Arsenal Maritime situé sur la commune de Rochefort en zone d'activités touristique communautaire,

Considérant que la CARO verse à chaque commune membre une attribution de compensation destinée à garantir la neutralité financière entre elle et ces dernières,
Considérant le rapport définitif établi par la CLECT réunie le 23 mai 2019 concernant l'évaluation définitive des charges liées au transfert :
•De la zone économique et touristique de l'Arsenal,
•Des pistes cyclables,
•Des cotisations des communes au SDIS.

Considérant que la CLECT remet dans un délai de 9 mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées et que ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux exprimée par :
Au moins 2/3 des conseils municipaux et représentant au moins la moitié de la population totale
ou
Au moins la moitié des Conseils municipaux et représentant au moins les 2/3 de la population
dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport au Conseil municipal par le Président de la CLECT,

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances du 23 Mai 2019 et après en avoir délibéré :

APPROUVE le rapport adopté par la CLECT le 23 mai 2019 ci-annexé, avec 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Dit que la présente délibération sera transmise à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan,

Objet : Modifications des statuts de la CARO :

Vu la loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation du Territoire de la République,
Vu l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences des communautés d'agglomération,
Vu les articles L5211-5-1, L5211-17 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au transfert de compétence et aux modifications statutaires,
Vu l'article 211-7 du code de l'environnement,
Vu l'arrêté Préfectoral 17-2018–DCCBICLCB en date du 11 décembre 2018 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan,

Vu la délibération n°2019_052 du Conseil communautaire du 23 mai 2019 relative à la modification des statuts de la CARO, notifiée aux communes membres le 29 mai 2019,

Considérant l'engagement d'une réflexion sur la mise en œuvre d'une politique territoriale visant au développement de l'offre de soins pour lutter contre les déserts médicaux articulée autour de 4 axes : 1. l'accueil des étudiants, internes et jeunes médecins ; 2. les collaborations professionnelles (projets de maison de santé pluridisciplinaires, centres de santé…) ; 3. le développement territorial des soins (projet d'un contrat local de santé intercommunal, la prévention et le territoire actif) ; 4. la problématique de la médecine thermale,
Considérant par conséquent la nécessité de modifier les statuts de la CARO intégrant une quatorzième compétence facultative :

«Actions intercommunales de développement et de coordination de l'offre de soins en complémentarité des actions communales :

- Élaboration du Contrat local de santé,
- Actions visant à favoriser l'accueil, l'hébergement et l'exercice des professionnels de santé,
- Actions de prévention en matière de santé à l'échelle intercommunale en coordination avec les actions des communes,
- Actions visant à favoriser les collaborations professionnelles en matière de santé».

Considérant qu'à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI au maire des communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois, pour se prononcer par délibération. A défaut, leur décision est réputée favorable. La majorité qualifiée est requise pour l'adoption définitive, soit 2/3 des communes représentant 50% de la population ou 50% des communes représentant les 2/3 de la population,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet des nouveaux statuts ci-joint pour l'ajout au titre de compétence facultative, liées aux «Actions intercommunales de développement et de coordination de l'offre de soins en complémentarité des actions communales :

- Élaboration du Contrat local de santé,

- Actions visant à favoriser l'accueil, l'hébergement et l'exercice des professionnels de santé,

- Actions de prévention en matière de santé à l'échelle intercommunale en coordination avec les actions des communes,

- Actions visant à favoriser les collaborations professionnelles en matière de santé».

- Dit que la présente délibération sera notifiée à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan.

Objet : Don des Associations

Monsieur le Maire présente au conseil, les dons que proposent 3 associations de Saint Jean d'Angle afin de participer à l'achat du lave vaisselle professionnel de la salle des fêtes, puisqu'elles l'utiliseront pendant leurs différentes manifestations.

Le Comité des fêtes fait un don de 600 € , l'Association Sportive Angloise 100 € et l'Association Communale de Chasse 300 €.

Le conseil à l'unanimité accepte ces dons pour la somme totale de 1 000 €.

Objet : **Délibération modificative de Budget (DM1)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération modificative de budget d'ordre budgétaire est nécessaire et propose le tableau ci-dessous :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	(041) 21534 4 215 €	(041) 13256 4 215 €
FONCTIONNEMENT		

Le conseil à l'unanimité accepte ces modifications budgétaires.

Questions diverses:

Inventaire des zones humides : Monsieur le Maire indique au conseil qu'un atlas des zones humides sera mis à disposition à la Mairie pendant 3 semaines. Tout administré peut faire ses remarques écrites sur le registre établi à cet effet.

Vidéo surveillance : Deux sociétés ont été consultées. Pas de chiffrage exact pour l'instant. Le dossier doit de toute façon être envoyé en Préfecture pour autorisation.

Yann LE LABOUSSE intervient pour dire que de toute façon, il y aura des contraintes techniques qui seront importantes à étudier pour déterminer quelle proposition sera retenue.

Boulangerie : Les autorisations d'urbanisme ne sont toujours pas revenues des différents services compétents. Les devis concernant la mission SPS et des contrôles techniques sont en cours d'étude.

Marais : Alain MARTIN indique que le piquetage pour les travaux des marais sont terminés et qu'ils sont entièrement pris en charge par la CARO suite au transfert de compétences GEMAPI ;

L'entreprise AREV pour la reprise de voirie va intervenir dès demain.

Il indique qu'il faudra prévoir en Octobre Novembre du point à temps car, suite à la sécheresse, la partie de voirie faite l'année dernière se fend par le milieu.

Il remercie le conseil d'avoir entériner tous les travaux des marais pendant ce mandat.

Yann LE LABOUSSE indique que l'Association Sportive Angloise réfléchit à l'organisation d'un marché gourmand pour la fin de l'année.

Félix PAPIN indique qu'un devis devrait arriver mi-septembre concernant la porte de l'ossuaire du cimetière. Voir à demander des subventions dès réception du devis.

Il faudrait stocker cette porte en attendant la réception du devis.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu la visite d'une administrée habitant Rue du Bois Robert pour se plaindre de la vitesse excessive et de la poussière.

Serge MEUNIER demande s'il est possible de mettre en sens unique cette route mais ceci serait trop dangereux pour sortir Rue de la Seigneurie. Voir gravillonnage sur budget 2020 avec chicane + place de stationnement ?

Sandra GAZIN : demande à ce que des places de parking soient matérialisées devant chez elle afin que le stationnement soit plus ordonné. Clous ou autre….

Nelly DEMONSAIS : demande s'il serait possible de mettre la climatisation dans les salles de classe.

De plus, elle informe que lors du nettoyage de la voirie par l'agent technique, il y a des projections de gravillons. Voir utilisation du matériel…

Emmanuelle GOEURY demande qui a dessiné la tête sur la porte du cimetière et demande si un conseiller sait éventuellement de qui il s'agit.

Aucun conseiller ne le sait à part que cette tête a été dessinée il y a fort longtemps.

Comité des Fêtes : Alain Martin annonce au conseil que 2 soirées théâtre vont être organisées le 26 octobre avec la Troupe du Fort Louvois et le 07 décembre avec la troupe de Saintonge.

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

PRÉSENTS : M.DURIEUX, MARTIN A, MEUNIER, LE LABOUSSE et Mmes DEMONSAIS, MARTIN N, GAZIN, GOEURY
ABSENTS EXCUSES : Mmes RAMOND, HERVÉ, DOIZY
M.PAPIN pouvoir à Yann LE LABOUSSE
M. SABOURET pouvoir à M. DURIEUX.
SECRÉTAIRE DE SEANCE : Sandra GAZIN

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 24 juillet 2019 adopté à l'unanimité.

Objet : **Demande de la commune de Saint Hippolyte pour sortir du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI)**

Vu l'article 5211-19 du CGCT,
Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2014 portant création du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI),
Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2014 auxquels sont annexés les statuts,

Considérant la demande de retrait de la commune de Saint Hippolyte du SEJI par courrier du 20 Mai 2019,
Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de Saint Hippolyte du 10 Avril 2019 qui confirme la demande de retrait du SEJI conformément à l'article L 5211-19 du CGCT,
Considérant qu'il s'agit de mettre en œuvre la procédure de droit commun prévue par l'article L 5211-19 du CGCT qui consiste à obtenir l'accord du Comité Syndical puis des Conseils municipaux des communes intéressées,
Considérant la délibération du SEJI du 29 juin 2019 acceptant le retrait de la commune de Saint Hippolyte avec 4 voix pour et 3 voix contre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, contre la sortie de la commune de Saint Hippolyte du SEJI.

Objet : **Achat terrain Mme LACOUR**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération prise le 08 Avril 2019 proposant l'achat de la parcelle cadastrée D 64 au prix de 7 000 €.

Madame LACOUR a répondu à cette proposition par courrier en date du 13 Août 2019.

Monsieur le Maire donne lecture de cette réponse, Mme LACOUR serait disposée à vendre à la commune cette parcelle D 64 au prix de 10 000 € et n'est pas vendeuse des parcelles D 414, D 1644 et D 1645.

Le conseil municipal, après délibération, accepte l'achat de la parcelle D 64 au prix de
10 000 € à 7 voix pour et 1 abstention.

Objet : **Devis pour climatisation de la Mairie**
Monsieur le Maire présente au conseil municipal 3 devis pour la climatisation de la Mairie.

- l'entreprise Sarl JKR 17 pour un montant de 9 370 € TTC
- l'entreprise Froid Climatisation 17 pour un montant de 13 012,18 € TTC
- l'entreprise Missenard pour un montant de 13 080,31 € TTC.

Monsieur MEUNIER intervient pour informer que c'est Monsieur SABOURET qui s'est occupé de cette affaire et qu'il serait peut-être opportun d'attendre son retour avant de choisir l'entreprise.

Monsieur le Maire répond qu'Alain MARTIN l'a eu au téléphone à ce sujet et que son choix se porterait sur l'entreprise Froid Climatisation 17.

Alain MARTIN indique que ce sujet est inscrit à l'ordre du jour et que M.SABOURET à donner pouvoir à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil, celui ci décide à 6 voix pour et 2 contre de prendre la décision ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Froid Climatisation 17 pour un montant de 10 843,48 € HT soit 13 012,18 € TTC avec 7 voix pour et 1 abstention.

Questions diverses:

Monsieur le Maire présente au conseil 2 devis de l'entreprise DUBOSCQ pour le remplacement du puit de lumière de la salle du conseil par un vélux et un store occultant et un devis afin de poser un vélux dans le bureau des adjoints sans lumière naturelle.

Recrutement : Monsieur le Maire indique que les entretiens d'embauche pour le poste d'Adjoint Technique ont eu lieu ce jour et que M.SARAZIN Sylvain a été retenu. C'est un fonctionnaire qui vient de l'Oise et il arrivera au 01 Janvier 2020.

Travail d'Intérêt Général : Monsieur le Maire indique que la commune a accueilli une personne dans le cadre des heures d'intérêt général. Cette personne avait 140 heures à effectuer. Elle était en renfort au service technique.

Radar pédagogique Monsieur le Maire indique que le radar pédagogique a été installé devant l'école et que plus tard il sera installé du côté des Halles.

Alain MARTIN Un élagage des chemins ruraux est prévu début octobre. Il sera effectué par Monsieur BALLANGER au tarif de 75 € de l'heure.

Monsieur MARTIN indique que le terrain en prolongement de l'école appartenant à la famille PADOYE peut être mise en vente et demande au conseil si, dans le cadre d'une extension de l'école ou construction d'une nouvelle cantine, la commune serait acheteuse.

Le conseil, dans le cadre d'une extension, donne son accord de principe pour l'achat.

Il indique aussi que la soirée théâtre du 08 décembre est annulée.

Yann LE LABOUSSE remet le chèque de 100 € pour le don à l'aide à l'acquisition du lave-vaisselle pour la salle des fêtes.

Il indique que le Club photo Zoom 17 n'existe plus.

Il demande aussi si la Rue de la Couture peut être mise en sens unique.

Marché Gourmand Yann LE LABOUSSE demande si, dans le cadre du Marché Gourmand, la commune dispose d'un budget d'environ 250 € pour des musiciens ou une animation. Il indique aussi que ce marché gourmand n'est pas porté par l'Association Sportive Angloise mais qu'il serait souhaitable d'avoir l'appui de tous les conseillers et conseillères. Il serait organisé sûrement un Dimanche midi. A revoir.

Emmanuel GOEURRY remercie le conseil des travaux réalisés dans la salle des fêtes car pour son activité de Yoga il y a beaucoup moins de poussière. Elle a actuellement une dizaine de personnes tous les jeudis soirs.

Nelly DEMONSAIS indique que le panneau en liège côté salle des fêtes n'est pas très beau et demande si l'on ne pourrait pas mettre autre chose.

Nicole MARTIN demande où en est le dossier de travaux de la boulangerie.

Monsieur le Maire répond que le dossier est prêt mais qu'il faut obligatoirement le déposer sur une plateforme de dématérialisation des marchés publics. Un devis de Soluris, pour l'installation et une formation à distance a été signé.

Séance du 26 Novembre 2019

PRÉSENTS : M.DURIEUX, MARTIN A, MEUNIER, SABOURET, PAPIN, DOIZY, LE LABOUSSE et Mmes DEMONSAIS, MARTIN N, GOEURY.
ABSENTS EXCUSES : Mmes, RAMOND, HERVÉ pouvoir à M.MEUNIER, GAZIN pouvoir à Michel DURIEUX .
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alain MARTIN

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 24 Septembre 2019 adopté à l'unanimité.

Objet : Annulation de créances

Monsieur le Maire informe que le Trésor Public a envoyé une demande d'annulation de créances concernant les loyers de la Boulangerie.
En effet, suite à la liquidation de l'entreprise, il n'est pas possible de récupérer ces impayés.

Le conseil municipal, décide à 3 voix contre, 3 abstentions et 6 voix pour (avec les pouvoirs) d'accepter cette annulation de créances pour un montant de 6 170,80 € .

Objet : Devis Syndicat de Voirie

Monsieur le Maire présente le devis du Syndicat de voirie pour l'aménagement d'un parking Rue Grand'Rue pour un montant HT de 7 894,32 soit 9 473,18 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis et à faire exécuter les travaux.

Objet : **Délibération modificative de Budget (DM2)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération modificative de budget est nécessaire et propose le tableau ci-dessous :

	DÉPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	(041) 2116	17 664,92	(041) 2031	19 578,52
	2138	1913,60		
	2111	- 20 000		
	21311	14 000		
	2132	93 000		
	2152	7 000		
	2188	- 80 000	021	14 000
FONCTIONNEMENT	023	14 000	002	- 1,23
	6541	6 171	70323	1,23
	678	- 20 171		

Le conseil à l'unanimité accepte ces modifications budgétaires.

OBJET : EXÉCUTION DU BUDGET INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire explique qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement de la Commune qui seront réalisées au 1er trimestre 2020, le conseil municipal peut (article 15 à 22 de la loi 88-13 du 5 janvier 1988 – instruction comptabilité publique 89-18 MO du 30 janvier 1989 – article L 1612-1 du CGCT) autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement de Commune dans la limite du quart des crédits inscrits à la section investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le conseil municipal.

Ces dépenses seront inscrites au budget 2020 lors de son adoption (article L1612 du CGCT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'acter le principe d'exécution du budget d'investissement 2020 de la commune avant son vote
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements de la commune s'y afférent.

Objet : Mise à disposition terrain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, la proposition faite à Mme LACOUR pour l'achat des parcelles D 414, D 1644 et D1645.

Madame LACOUR n'étant pas vendeuse pour l'instant, elle propose une mise à disposition de ces parcelles à la Commune contre l'entretien courant des parcelles.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- accepte les termes de cette convention et
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition

Objet : Avenant à la Régie « Produits divers »

Monsieur le Maire présente aux conseillers, les gobelets réutilisables portant le logo de la commune.

Il propose que ces gobelets soient en vente et demande donc à ce qu'ils soient intégrés dans les produits divers de la Régie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- accepte que ces gobelets soient vendus et intégrés aux produits divers de la Régie au prix de 1,00 €
- indique que l'article 3 de l'arrêté de Régie est modifié comme suit :

Article 3 : La régie encaisse les produits suivants : (le reste sans changement)

- Gobelets réutilisables au prix de 1,00 € l'unité.

Objet : Don Mme PINEAU

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme PINEAU Edmonde qui veut donner à la commune de Saint Jean d'Angle une parcelle cadastrée B 92, qui constitue la route pour accéder aux habitations lieu-dit « Terres Hautes de Malaigre »

Les frais d'enregistrement de cette transaction seront prises en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce don et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Questions diverses:

Travaux Boulangerie :

Monsieur le Maire indique que 3 lots sont infructueux et qu'il faut donc refaire une consultation ; Celle-ci se terminera le Lundi 02 Décembre à 16 heures.

Devis Couleur Patrimoine :
Monsieur le Maire présente au conseil le devis de l'association couleur patrimoine pour la fabrication de panneaux visuels afin de mettre en valeur le parcours des peintres suite au concours organisé sur la commune.
Le conseil demande à voir un exemplaire avant de prendre une décision et s'interroge sur la mise en place de ces panneaux.

Félix PAPIN indique que l'éclairage public ne fonctionne pas correctement Rue de La Couture. L'horloge est à remplacer, la Mairie attend un devis pour remplacement.

Serge MEUNIER indique qu'un boulanger vient le dimanche sous les Halles et demande s'il continuera à vendre du pain quand la boulangerie sera ré-ouverte.

Le commerçant a dit qu'il ne vendrait plus de pain, mais on ne peut de toute façon pas le lui interdire.

Nelly DEMONSAIS : indique que la barrière amovible Rue Noire est toujours abaissée. Le conseil décide de mettre une grosse pierre afin de bloquer l'accès puisque les pompiers et les secours peuvent passer de l'autre côté.

Emmanuelle GOEURY demande si les rideaux pour l'accès à la scène sont non feux.

Monsieur le Maire répond que non et qu'ils vont être remplacés ainsi que les rideaux côté cuisine. Devis en cours.

Séance levée à 21H50

INFOS PRATIQUES

Voici bientôt un an que **Mme Charrier** vous accueille au sein de la **M**aison des **S**ervices **A**u **P**ublic **M**obile pour vous aider dans vos démarches administratives et sur internet. Pour cette fin d'année, le **CAP** de Tonnay Charente s'associe à Me Charrier pour vous souhaiter **de bonnes fêtes** de fin d'année et **ses meilleurs vœux** pour l'année **2020**.

Me Charrier reste disponible pour vos démarches auprès de la **CAF**, des **Impôts,** de la **CPAM,** de la **préfecture**, etc… N'hésitez pas à passer la voir sur ses permanences, elle vous apportera toute l'attention et l'aide nécessaire pour répondre à vos besoins.

<u>Les permanences</u> : **Cabariot** le lundi de 13h30 à 16 h, **Muron** le mardi de 10h à 12h30, **Champagne** le mardi de 13h30 à 16 h, **Lussant** le mercredi de 13h30 à 16h, **St Jean d'Angle** le jeudi de 10 h à 12h30, **Saint Nazaire sur Charente** le jeudi de 13h30 à 16h, **Saint Hippolyte** le vendredi de 10h à 12h30.

Congés annuels prévus, le lundi 23/12 au vendredi 3/01/2020 inclus

PanneauPocket arrive dans votre commune

La mairie de la commune de Saint-Jean-d'Angle se rapproche de ses habitants grâce à **l'application gratuite PanneauPocket**. Ce système simple et efficace prévient **instantanément** les citoyens par notification sur les smartphone et tablette des **alertes et des informations** de votre commune.

A quoi sert PanneauPocket?

Alertes météo, coupure réseau, travaux sur la voirie, évènements et manifestations … Que vous soyez chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, restez connectés à l'actualité de votre commune, des communes voisines et de vos lieux de vacances favoris.

Grâce à PanneauPocket, la mairie informe en temps réel la population des informations et des alertes qui les concerne.

COMMUN

Une application simple et engagée

Depuis 2017, l'application 100% française est utilisée par plus de 1000 communes.

Accessible à tous gratuitement, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucunes autres données personnelles du citoyen. Quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket et mettre en favoris une ou plusieurs communes. Désormais, informations et alertes sont à portée de mains.

Retrouvez dès à présent toutes les villes et intercommunalités de France qui utilisent PanneauPocket

Download on the App Store

GET IT ON Google play

Pour plus d'informations
Julien Bouvet - Attaché presse
09.71.29.27.43 - contact@panneaupocket.com
www.panneaupocket.com

PanneauPocket
L'application qui alerte et informe vos habitants

Le contrôle de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement individuel existantes

- **Contexte réglementaire des contrôles:**

La Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 précise que les communes doivent procéder aux contrôles des dispositifs d'assainissement individuel des eaux usées domestiques.

Ces contrôles sont de deux types :

- le contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées,
- le contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des dispositifs déjà existants (tous les 10 ans maximum).

- **Le service Assainissement Individuel d'Eau 17 :**

Les contrôles ont été délégués au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Eau 17.

Eau 17 qui assure déjà depuis plusieurs années les vérifications des installations neuves, va donc procéder aux diagnostics de fonctionnement et d'entretien des systèmes existants avec le concours de la société NCA Environnement.

- **Le contrôle de fonctionnement et d'entretien :**

Les diagnostics sont organisés, en coopération avec la municipalité, afin de vérifier que le fonctionnement de l'ensemble des dispositifs d'assainissement individuels ne risque pas d'entraîner une pollution des eaux et du milieu aquatique, et ne porte pas atteinte à la santé publique. En plus de l'aspect d'obligation légale, ces contrôles ont donc de réels objectifs environnementaux et sanitaires.
Ainsi, les techniciens de NCA Environnement, chargés du contrôle, procèdent à la vérification des installations chez les particuliers. Durant leurs visites, ils contrôlent :

- l'état et l'accessibilité des ouvrages,
- l'écoulement des effluents,
- l'entretien des ouvrages.

Ils conseillent les particuliers sur l'entretien de leurs systèmes d'assainissement et les aident à maintenir, le plus longtemps possible, leurs installations d'assainissement en bon état de fonctionnement. La réalisation d'une mesure de la hauteur de boues dans la fosse permet d'informer son propriétaire sur l'opportunité de programmer sa vidange.

Mesure de boues d'une fosse septique

En cas de nécessité, les techniciens de NCA Environnement assistent également les propriétaires dans leurs projets de réhabilitation de l'installation et listent les travaux à réaliser.

À la suite du contrôle, les techniciens établissent un rapport sur le fonctionnement de l'installation comprenant une évaluation du risque sanitaire ou environnemental et un schéma des dispositifs d'épuration des eaux usées domestiques. Ils y joignent également un guide d'entretien et la liste des travaux à effectuer si nécessaire. Conformément au Code de la Construction et de l'Habitat, ce rapport doit être annexé à l'acte de vente en cas de transaction immobilière. Cette mesure, obligatoire depuis le 1er janvier 2011, permet d'informer l'acquéreur de l'état du système d'assainissement.

- **Le coût du contrôle:**

Le contrôle de fonctionnement et d'entretien fait l'objet d'une redevance à la charge des propriétaires, en contre partie du service rendu, conformément à l'article R 2224-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le tarif 2019 de ce contrôle est fixé à 110 € TTC.

Les contrôles de fonctionnement et d'entretien concernent tous les immeubles produisant des eaux usées domestiques et non desservis par le réseau d'assainissement collectif.

Ces contrôles représentent une charge supplémentaire mais s'intègre dans une politique de développement durable. Ils permettent également d'assurer une certaine équité entre les habitants de la commune. En effet les propriétaires qui doivent se raccorder au réseau d'assainissement collectif supportent également des charges supplémentaires (travaux de raccordement au réseau, redevance d'assainissement collectif).

La campagne de contrôles des installations d'assainissement individuel existantes débutera en juillet 2019.

Vos contacts :

Eau 17 - Service Assainissement Individuel
131 Cours Genêt
CS 50517 – 17119 SAINTES CEDEX
Internet : www.eau17.fr
Courriel : saintonge@eau17.fr

NCA Environnement
Parc Atlantic
3 rue du Clos Fleuri
17100 SAINTES
Courriel : anc@nca-env.fr
Tel : 05 49 00 43 26

Dans un très proche avenir à savoir au 1er janvier 2020, les gobelets plastiques jetables non biodégradables et non biosourcés seront interdits à la vente. Dans le cadre du plan biodiversité, la mairie de Saint Jean d'Angle vous propose d'acquérir des verres plastiques réutilisables ornés du logo de la commune.

Ils sont disponibles à l'accueil de la mairie pendant les horaires d'ouverture au prix de 1€ l'unité.

N'hésitez pas à adopter une démarche responsable !

M.D

Un nouvel agent technique titulaire a été recruté.

Lors de vos déplacements, vous serez amenés à le croiser.

M. Sylvain SARAZIN a intégré notre commune le 01 Janvier 2020.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE CHARENTE-MARITIME

Communiqué | *Communiqué*

La Rochelle, le 6 janvier 2020

Accueil personnalisé sur rendez-vous

La Direction départementale des Finances publiques de Charente-Maritime vous informe de l'évolution des modalités d'accueil de ses usagers.

L'accueil personnalisé sur rendez-vous, engagé depuis janvier 2017 dans le département, permet d'améliorer la qualité du service (84 % des personnes ayant sollicité un rendez-vous en 2019 se déclarent satisfaites). Ce dispositif évite aux usagers les files d'attente au guichet, voire des déplacements inutiles - un appel téléphonique par le service en amont du rendez-vous permettant, dans bien des cas, de résoudre la question à distance.

Afin de donner toute sa place à cette nouvelle modalité de réception, les centres des Finances publiques du département proposent désormais **un accueil exclusivement sur rendez-vous :**

- **sur certaines plages horaires pour les usagers particuliers,**
- **généralisé pour les professionnels** (y compris les micro-entrepreneurs, les auto-entrepreneurs, les loueurs en meublé).

Ainsi, pour les services des impôts des particuliers (SIP) de La Rochelle, Royan, Rochefort et Saintes, leurs trois après-midi par semaine d'ouverture seront réservés, **à compter du 1er février 2020**, à une réception exclusivement sur rendez-vous de 13h30 à 15h30.

Les autres SIP du département (Jonzac, Marennes et Saint-Jean-d'Angély) accueillent sur rendez-vous tous les matins, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00.

Deux types de rendez-vous sont proposés : un rendez-vous au SIP ou un rendez-vous téléphonique (l'usager est rappelé par l'agent des Finances publiques à l'heure du rendez-vous).

Les usagers peuvent demander **un rendez-vous** :

- **sur le site impots.gouv.fr,** depuis leur espace particulier ou professionnel ou via la rubrique « **Contact** » (en bas de la page d'accueil du site).
  L'espace particulier permet un préremplissage des données personnelles, un accès direct aux services gestionnaires et une gestion des rendez-vous (historique, annulation, replanification) ;
- **par téléphone** en appelant leur service de rattachement ;
- **au guichet** de leur centre des Finances publiques.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les usagers peuvent être accompagnés sur les ordinateurs mis à leur disposition dans les halls des centres des Finances publiques, afin de se familiariser avec les démarches en ligne de la DGFiP.

Contact presse :
Direction départementale des Finances publiques de Charente-Maritime
Communication
Monique MEYNARD
ddfip17.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

En avant Trait D'Union

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- **Mardi 28 janvier 2020 : spectacle/cirque « Extrémités » à Rochefort**
- **Samedi 15 février 2020 : spectacle « La dispute » à Rochefort**
- **Vendredi 10 avril et dimanche 12 avril 2020 : spectacle Danses/cirque « Les dodos » à Rochefort**
- **Du 21 au 27 juin 2020 : « les 6 jours de Trottinette »**
- **Du 6 juillet au 31 juillet 2020 : « Sport-Vacances »**
- **Dimanche 20 septembre 2020: « le relais des'Ans mêlés » à Soubise**
- **Samedi 24 octobre 2020 : sortie champignons à La Gripperie Saint-Symphorien**

Un ou deux autres projets d'animations ponctuelles mais on ne peut rien vous dire pour l'instant.

L'ANNÉE DE LA MOBILISATION

La volonté des responsables de Trait D'Union Intercommunal en cette année 2019 portait essentiellement sur la sensibilisation des adhérents et des partenaires à vouloir et pouvoir maintenir la qualité de prestation de l'association dans l'organisation de ses actions, traditionnelles et nouvelles.

L'association est surtout confrontée à une baisse d'aides financières, ce qui peut vouloir dire qu'à terme, elle ne pourra probablement plus mettre en place autant d'actions qu'aujourd'hui.

Nombre de partenaires, élus, associations et adhérents ont manifesté leur envie de défendre « Les 6 jours de Trottinette », « Sport-Vacances », les sorties au théâtre de la Coupe d'Or, les diverses sorties familiales : champignons, balade d'orientation… lors des 3 rencontres de discussions et d'échanges de mars, mai et novembre 2019.

Les principaux évènements festifs et conviviaux permettent aux uns et aux autres de se rencontrer, d'apprendre à mieux se connaître, de tisser des liens et ainsi d'apporter, à quelque niveau que ce soit, sa contribution à la pleine réussite de ces animations et au bien-vivre sur notre territoire.

Les responsables gestionnaires de Trait D'Union ont ainsi été confortés dans leurs engagements et choix pédagogiques ; ils n'ont qu'une envie : continuer à orienter leurs actions en maintenant les valeurs portées depuis plus de 24 ans : respect, solidarité, entraide….

Il n'y a pour l'instant pas le feu dans la maison, mais chacun doit prendre conscience que l'association a besoin de soutien, humain et financier.

2020 va être l'année charnière.

On en reparlera lors des rencontres sur les lieux de nos actions !

Bonne année à tous

Mail : traitdunionintercommunal@gmail.com

Suivez notre actualité sur notre page Facebook !

Assemblée Générale : le lundi 27 janvier à 18h30 à la Maison des associations de Soubise

LE MOT DES ASSOCIATIONS

YOGA

"L'important est de prendre au sérieux, la notion d'entraînement de l'esprit"

Emmanuelle Gœury
emma.yoga.free.fr
le-niaouli.fr
ffhy.ff-hatha-yoga.com
06 72 25 48 35

Endroits – Jours - Horaires

SAINT JEAN D'ANGLE
Salle Communale
LE JEUDI – 18H30/20H00

VERGEROUX
Salle du Centre Le Niaouli
LE LUNDI – 10H00/11H30

SAINTES
Salle de la trésorerie pour l'ATSCAF
LE MARDI – 12H15/13H30

Cours Personnalisés À Domicile

Me contacter directement car le temps de ces cours peuvent variés selon l'implication des intéressé(e)s.

Accord avec coupons ANVC et CESU

Je suis enseignante diplômée par la Fédération Française de Hatha Yoga – FFHY et nous sommes en partenariat avec la Recherche du Yoga dans l'Enseignement – RYE.

La discipline du Hatha Yoga est une méthode expérimentale de « l'Être ». Il peut être pratiqué par tous : jeunes enfants, adolescents, adultes, personnes âgées ; il peut être adapté pour les femmes enceintes ou les personnes en situation de handicap ou de pathologie.

La pratique du Hatha Yoga constitue un rendez-vous régulier avec soi-même. Se réapproprier son corps, fermeté, souplesse et l'amélioration des fonctions vitales donne accès à une meilleure maîtrise de ses émotions...

Une séance se compose de plusieurs exercices : des *âsana* (postures), du *prânayama* (souffle) et *Yoga Nidrā* (relaxation totale).

Infos Divers

Matthieu RICARD est docteur en génétique cellulaire et deviendra l'interprète du dalaï-lama : « Il participera activement à des travaux de recherche qui étudient l'influence de l'entrainement de l'esprit à long terme sur le cerveau (neurosciences contemplatives) et permettra de dire : la diminution des douleurs chroniques, le renforcement du système immunitaire... ont aussi par le Yoga et par la méditation, un effet positif...Il serait dommage de s'en priver, sans cesser aucun traitement en cours. »
Juste communiquer à son médecin que vous commencez à mieux comprendre, à mieux ressentir votre corps.

Le forfait des cours sur St Jean d'Angle à partir de la nouvelle année, basculera sur un forfait de 10 cours – Soit 13€ un cours d'une heure trente
Merci de votre compréhension

Association Sportive Angloise

Voilà une nouvelle année qui s'achève .

Petit rappel pour bien commencer la nouvelle année de manière sportive : venir jouer au tennis entre amis ou en famille, le court vous attend pour de beaux moments de plaisir !

Deux formules s'offrent à vous :

- location au coup par coup à 2 euros de l'heure
- adhésion annuelle (famille, individuel, ados….) :
  15 € / adulte; 20 € / famille; 12 € / ado

(l'adhésion comprend l'assurance et l'utilisation du court à volonté)

Les clés et la feuille d'utilisation du court sont disponibles chez :
M. MERAND 2, rue des Murs
L'AUBERGE DU VIEUX CHÂTEAU Rue Maurice Ponte de 8h à 20h sauf mardi et le dimanche après midi.

Nous vous souhaitons à tous et à toutes de bonnes fêtes de fin d'année et rendez vous en 2020 et d'ici là sportez-vous bien !!

Pour tous renseignements complémentaires, voici les coordonnées des principaux responsables :

-Yann LE LABOUSSE : 06.76.14.44.57

--Noël MERAND : 06.26.30.31.21

Les aînés debouts

Nous avons toujours nos réunions le jeudi de 15h à 17h, vous pouvez vous joindre à nous pour des activités manuelles, des jeux et partager un goûter.

Je tiens à avoir une pensée pour notre doyenne Alice Caron, qui nous a quitté, nous regretterons sa bonne humeur, son sourire et ses plaisanteries.

D'autre part, la marche nordique continue, nous sillonnons les alentours de St Jean d'Angle, le canal de la Seudre et le lac de Trizay quant le temps le permet le jeudi matin de 8h45 à 9h45

Marie Ange Naveau 09.81.97.01.33 Sylvette Mérand 06.13.34.91.34

L'Association Communale de Chasse Agréée

L'ACCA vous souhaite une bonne et heureuse année 2020.
Des régularisations de nuisibles seront faites dans le mois de février et mars
Le repas amical des chasseurs sera bientôt organisé (date à définir) réservation à Mme MARTIN Nicole ou sur le portable de l'ACCA (répondeur)

Pour tout contact :

Président : Félix PAPIN 06 42 96 10 34 (tel de l ACCA)
Vice-président : Jean Luc BEGEY 06 04 05 96 87
Secrétaire : Mme Nicole MARTIN 06 48 15 02 74
Trésorier : Jean Paul SABOURET
Membre du CA : Thierry DORET ; Pascal MARCHESSEAU
Gardes particulier : Didier CHAILLOU ; Jean Pierre DUROU

Le comité des fêtes

En ce début d'année, Maria MARTIN, Présidente du comité des Fêtes, et l'ensemble du bureau et des bénévoles vous souhaitent une excellente année 2020.

En regardant dans le rétroviseur, nous sommes satisfaits des manifestations réalisées en 2019, notamment pour le théâtre organisé en octobre dernier, ou nous avons eu l'agréable surprise de voir plein d'Angloise et d'Anglois présent dans la salle.

De même, quelle joie de voir votre participation lors du «marché de noël », où grâce aux bénévoles, et à notre Père Noël merveilleux, nous avons fait briller les yeux des enfants et des parents. De nombreuses photos avec le Père-Noël ont permis aux enfants d'immortaliser ce moment magique.

Dans les semaines qui viennent, suite à vos demandes, nous organiserons une nouvelle fois , une soirée « Choucroute de la Mer » le samedi 8 Mars, et nous prévoyons aussi une soirée « sardinade » qui devrait s'organiser autour du 20 juin en collaboration avec la mairie.

Comme d'habitude, nous faisons appel aux bonnes volontés, si vous souhaitez nous rejoindre, afin d'apporter vos idées, votre bonne humeur, et bien sûr vos bras….n'hésitez pas à m'appelez au 06.89.32.39.54.

Nous avons besoin de vous !!!

09 janvier : Vœux de Monsieur le Maire aux habitants, accueil des nouveaux arrivants et présentation des Associations suivi du verre de l'amitié offert par la municipalité. Rendez-vous à 19 heures salle du conseil à la Mairie.

01 Février : Plantation des arbres des bébés

07 Mars : Soirée Choucroute organisée par le Comité des Fêtes.

08 Mai : Cérémonie du souvenir en hommage aux victimes de la guerre 1939/1945
Rendez-vous à 10h45 place de la Mairie. A l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié vous sera offert par la commune.

05 Juillet : Concours de pétanque organisé par l'Association Sportive Angloise.

ÉTAT CIVIL

Naissances

PERAULT Nathéo le 13 Janvier

ROUSSEL Loïc le 18 Mars

DELVINCOURT Raphaël le 13 Avril

BOISSON Thiméo le 27 Avril
CHATELIN Chloé le 06 Septembre
ELLOUET Ewenn le 07 Octobre
GADY Céleste le 03 Décembre

Mariage Fabrice JACQUELIN et Sabrina FLANDIN le 03 Août

Thierry LHERMITTE et Adeline GOUZEAU le 24 Août

Décès

CHAILLÉ Bernard le 18 Janvier
MAUDON Ginette le 23 Janvier
VIAUVY Gabrielle le 26 Janvier
FÉTIVEAU Guy le 29 Janvier
GREFFET Jean le 28 Mars
SIMONNET Willy le 30 Mars
LEVRAUD Armand le 05 Avril
NAULIN Raymonde le 09 Mai
REUTIN René le 15 Mai
HERVÉ Corinne le 20 Mai

MOUNIER Jack le 08 Juin
MASSICOT Jacqueline le 11 Juin
MOREAU Yvonne le 16 Juin
BONNEVIN Renée le 23 Juin
LAUBY Jacqueline le 03 Juillet
HEUZÉ Fernand le 10 Août
PINEAU Marie-Thérèse le 12 Août
MAHIEU Germaine le 03 Septembre
MONGET Madeleine le 20 Septembre
CHAPRON Marcelle le 28 Novembre
GUILLAUD Yvon le 06 Décembre

SERVICE DE GARDE DES PHARMACIENS DU SUD ROCHEFORTAIS

Depuis le 1er janvier 2009, le Syndicat des Pharmaciens a mis en place un numéro national audiotel, à 4 chiffres : le "**3237**", qui permet aux patients du département de la Charente-Maritime d'être mis en relation avec la pharmacie de garde la plus proche de son lieu d'appel.

La Vendée et les Deux-Sèvres sont également concernés par ce système.

Ce service est accessible 24h/24 (facturé 34 cts la minute) mais il n'est pas accessible par internet. La pharmacie de garde se trouve toujours affichée dans toutes les vitrines des officines.

Le 3237 n'est pas un simple serveur vocal, des opérateurs sont à même de renseigner le patient en cas d'échec de la recherche.

Pour des raisons d'actualisation et d'exactitude de l'information, les journaux ne diffuseront plus le service de garde des pharmacies, d'ici quelques semaines.

Le 3237 permet des changements de garde très réactifs, incompatibles avec une information presse qui ne peut être instantanée.

Vous pouvez également vous rendre à votre officine

Où la pharmacie de garde est affichée.

Villes	Pharmaciens	Téléphone
BOURCEFRANC	M. LANDRE	05 46 85 02 15
ECHILLAIS	La renaissance	05 46 83 00 40
FOURAS la halle	Mme SAVARIT& M. DUFFIE	05 46 84 60 25
FOURAS	Mme LAINE	05 46 84 25 44
MARENNES	M. CHRETIEN	05 46 85 14 13
MARENNES (marché)	Mme AUBERTOT	05 46 85 65 02
PONT L ABBÉ	Mme LEPETIT	05 46 97 00 20
PONT L ABBÉ	M. ANDRÉ	05 46 97 00 02
PORT DES BARQUES	M. BERNIER	05 46 84 80 23
SAINT AGNANT	Mme BREQUIGNY	05 46 83 36 53
SAINT JUST	M. BARTHELEMY	05 46 85 13 04
SAINT LAURENT DE LA PREE	Mmes LACOSTE	05 46 82 10 60
SOUBISE	M. RODIER	05 46 84 92 11

LES GARDES COMMENCENT LE SAMEDI A 12H JUSQU'AU LUNDI MATIN SUIVANT A 9H

Pour joindre un médecin, la nuit, les week-end, et jours fériés, composer le 05.46.27.55.20

En cas d'urgence appeler le SAMU au 15

URGENCES

SAMU : **15 Pour les besoins normaux hors horaires qui ne nécessitent pas le SAMU, appeler la permanence des soins qui est très efficace.**
Pompiers : **18**
Gendarmerie Nationale ; **17** **Direct Gendarmerie St Agnant : 05 46 83 30 04**
Permanence des soins :05 46 27 55 20 en semaine de 20 :00 à 07 :00 h et le week-end & jours fériés du samedi 14 :00 au lundi 07 :00 h.

EDF urgence dépannage : 0 810 333 017
RESE urgence astreinte : 05 46 93 19 19
Pharmacie St Agnant : 05 46 83 36 53

MUNICIPALITÉ

Mairie : Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30
et le mercredi de 13h30 à16h30. 05 46 83 31 01
Mail : mairie@saintjeandangle.fr
site internet : www.saintjeandangle.org

Salle communale 05 46 84 18 90

École Primaire : rue Maurice Ponte : 05 46 83 31 26
Restaurant scolaire : 05 46 83 98 79

Agence Postale : Place de la mairie 05 46 83 31 95
Levée du courrier à 09:00 h du lundi au samedi
Ouverture bureau du lundi au vendredi de 13h30 à 17 heures

Communauté d'agglomération Rochefort Océan 3, Avenue Maurice Chupin
C.S.50224 -
17304 ROCHEFORT Cedex 05 46 82 17 80
Lundi à jeudi de 09h à 12h et 14 à 18h. Vendredi de 9h à 12 h.

Déchetterie : route de Champagne : 06 77 73 80 31
1er avril au 30 sept : 15h-19 h lundi à vendredi, 09h à 12h et 15-19h samedi
1er oct au 31 mars : 14h-18h lundi au vendredi /samedi 09h à 12h et 14h-18 h

ASSOCIATIONS

Assoc. Communale de Chasse Agréée : Félix PAPIN 06 42 96 10 34
Les Anciens Combattants : Rémi Martin 05 46 83 33 16
Assoc. Parents d'élèves : Agnès BOURSIQUOT 05.46.98.16.52
Assoc Sport. Angloise : Yann LE LABOUSSE 05 46 82 73 86
Comité des fêtes : Maria MARTIN 06 89 32 39 54
Assoc Pierre d'Angle : Gisèle TARNOT 05 16 84 92 40
Assoc « les ainés debout » : Marie-Ange NAVEAU 09 81 97 01 33

SERVICES DIVERS

CPAM Sécurité Sociale : Avenue Maurice Chupin, Rochefort : 0 820 904 144
Assistante Sociale : Bureau de Rochefort : 05 46 87 27 57
Bureau de Tonnay-Charente 05 46 88 43 53
ANPE : Parc des Fourriers, 1 av Maurice Chupin, Rochefort : 0 811 550 117
ASSEDIC : 8 avenue de la Charente, Rochefort : 39 49
Gare SNCF Rochefort : Horaires, billets, services : 36 35